



32810 CASTIN

COMPTE RENDU

SEANCE du 27 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Sébastien DELMOTTE, Philippe ADER, Magalie BOURGOIN, Thierry GIRONI, Franck LAPEYRERE, Alain LAUZIERE, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Bernadette RODRIGUES.

Secrétaire de séance : Bernadette RODRIGUES.

Vote du compte de gestion du Réseau d'Assainissement :

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016 du Réseau assainissement. Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif du Réseau d'Assainissement :

Monsieur le Maire-Adjoint présente le Compte Administratif 2016 du Réseau assainissement.

Le **Compte Administratif 2016 de l'Assainissement** dégage :

en section d'investissement un excédent de : **4 979.19 €**

en section d'exploitation un excédent cumulé de : **42 637.51 €**

Le surplus, soit **42 637.51 €** sera affecté en recettes d'exploitation au Budget primitif 2017.

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Versement du Budget Assainissement au Budget Commune somme forfaitaire de 7 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire au budget primitif du réseau assainissement la somme forfaitaire de 7 000 € qui sera versée au budget de la commune afin de compenser les heures effectuées par le personnel.

Vote du budget primitif du réseau de l'assainissement 2017 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du réseau de l'assainissement.

Il ressort un équilibre : pour la section d'exploitation en dépenses et recettes de : 70 401 €

pour la section d'investissement en dépenses et recettes de : 13 384 €.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Impôts locaux :

Le Conseil Municipal demande d'attendre les bases que nous allons recevoir ainsi que les dotations.

Eté jeunes :

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Grand Auch et la Communauté de Communes Cœur de Gascogne, Monsieur le Maire s'est mis en relation avec les services Chantiers Loisirs. Il informe que ces chantiers se dérouleront cette année pour la semaine 28 sur la commune de Castillon-Massas et la semaine 30 sur notre commune.

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



Elections Présidentielles :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Etat Généreux de la Ruralité :

L'association des Maires Ruraux du Gers a le plaisir de vous inviter le samedi 11 mars 2017 à Saint-Jean-le-Comtal.

Séance levée à 20 H 00.